

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (UE) n °1907/2006

LIQUIDE DE FREINS DOT3

Version 1.0

Date d'impression : 14/04/2014

Date de révision : 14/04/2014

Numéro d'enregistrement de la Fiche de Données de Sécurité : CSSS-TCO-010-112192

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Identification d'étiquetage / nom commercial : LIQUIDE DE FREINS DOT3

Identifications supplémentaires : Non disponible

Identification du produit: Voir section 3

Numéro d'indice : Non disponible

N° d'enregistrement REACH : Non disponible

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées:

1.2.1 Problèmes identifiés :

Fluides fonctionnels.

1.2.2 Utilisations conseillées contre :

Non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fournisseur (Représentant exclusif) : -

Fournisseur (Fabricant) : Honeywell Bremsbelag GmbH

Adresse : Glinder Weg 1, D-21509 Glinde GERMANY

Contact (courriel) : HSE.Glinde@honeywell.com

Téléphone : +49 (0) 40 7271-2623

Fax : +49 (0) 40 7271-2701

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0) 40 7271-2623 (heures de bureau)

Joignable en dehors des heures de bureau ? OUI ☐ NON ☒

Section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance/du mélange:

2.1.1 Classification:

La substance est classée comme suit selon la directive 1999/45/CE et le RÈGLEMENT (UE) N°1272/2008 :

RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008	
Classes de danger / Catégories de danger	Codes de danger
Irritation cutanée. 2	H315
Aquatique chronique 3	H412

Pour le texte intégral des phrases H : Voir section 2.2.

1999/45/CE	
Caractéristiques des dangers	Les phrases R
Xi	R38
-	R52-53

Pour le texte intégral des phrases R : Voir section 16.

Nom du produit: LIQUIDE DE FREINS DOT3

Version n°: 1.0 Date d'impression: 14-04-2014 . Date de révision : 14-04-2014.

SDS EU

1 / 9

2.2 éléments d'étiquetage:

Pictogrammes de danger:



Mention(s) d'avertissement:

Avertissement

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde:

P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 +P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 +P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers:

Non disponible.

Section 3 Composition/informations sur les composants

Substance/Mélange:

Mélange

Bestandteile(n):

Nom chimique	N° d'enregistrement	N° CAS	N° CE	Concentration
2-éthyl-1-hexanol, fab. de, sous-produits de, résidus distn.	01-2119485030-4 9-0000	68609-68-7	271-832-1	75-85%
Diéthylène glycol	01-2119457857-2 1-xxxx	111-46-6	203-872-2	1-5%
Monobutyléther du triéthylène-glycol	01-2119475107-3 8-xxxx	143-22-6	205-592-6	1-5%
Éther monométhylrique de glycol de diéthylène	01-2119475100-5 2-xxxx	111-77-3	203-906-6	0,5-1%

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Dans tous les cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.1.1 En cas d'inhalation :

Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air libre, loin du lieu de l'accident. Si la personne cesse de respirer, pratiquer la respiration artificielle. Prendre les précautions nécessaires pour protéger les sauveteurs.

4.1.2 En cas de contact avec la peau :

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau sous une douche immédiatement. Consulter un médecin.

4.1.3 En cas de contact avec les yeux :

Nom du produit: LIQUIDE DE FREINS DOT3

Version n°: 1.0 Date d'impression : 14-04-2014.

Date de révision : 14-04-2014.

SDS EU
2 / 9

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 30 à 60 minutes, en ouvrant grand les paupières. Consulter un médecin.

4.1.4 En cas d'ingestion :

Faire boire un maximum d'eau à la victime. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins d'être explicitement autorisé par un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, obtenir l'avis/soins d'un médecin.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre les incendies environnants.

Dioxyde de carbone, mousse, pulvérisateur d'eau et de poudre.

Moyens d'extinction inappropriés :

Non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lorsqu'il est chauffé jusqu'à sa décomposition, il émet des vapeurs et des fumées agressives et irritantes.

5.3 Procédés particuliers de lutte contre l'incendie et actions particulières de protection pour les pompiers:

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

Vêtements normaux de protection incendie c.-à-d. kit incendie (NF EN 469), gants (NF EN 659) et bottes (spécifications HO A29 et A30) en combinaison avec un appareil de protection respiratoire autonome à air comprimé et pression positive en circuit ouvert (NF EN 137).

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

6.1.1 Pour les non-secouristes :

Assurer une ventilation suffisante. Éviter d'inhalier les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se référer à la section 8 de la FDS pour plus d'informations sur la protection individuelle.

6.1.2 Pour les secouristes :

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la section 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts, ou entrer en contact avec les eaux superficielles ou les nappes phréatiques.

6.3 Méthodes de Confinement et de Nettoyage :

Collectez le produit écoulé dans un récipient approprié. Évaluez la compatibilité du récipient à utiliser, en vérifiant la section 10. Absorber le reste avec du matériel absorbant inerte. Assurez-vous que l'endroit de la fuite est bien aéré. Contrôlez l'incompatibilité du récipient de la section 7. Le matériel contaminé doit être mis au rebut conformément aux dispositions énoncées au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections:

Consulter la section 7 pour obtenir de plus amples informations sur la manipulation prudente.

Consulter la section 8 pour obtenir de plus amples informations sur l'équipement de

protection individuelle.

Consulter la section 13 pour obtenir de plus amples informations sur la mise au rebut.

6.5 Informations supplémentaires:

Pas applicable.

Section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

7.1.1 Mesures de protection:

Avant de manipuler le produit, consultez toutes les autres sections de cette fiche de données de sécurité du matériel. Evitez tout déversement du produit dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Les vêtements de travail doivent être lavés séparément à la fin de chaque journée de travail. Éloigner de toute source d'inflammation. Assurer une bonne ventilation/extraction sur le lieu de travail.

7.1.2 Conseils sur l'hygiène du travail :

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant de manger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Entreposer uniquement dans le conteneur original. Stocker les récipients scellés, dans un endroit bien aéré, loin de la lumière directe du soleil. Tenir les récipients à l'écart des matières incompatibles, se reporter à la section 10.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas applicable.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle:

Substance			Valeur limite nationale d'exposition professionnelle (période de référence de 8 heures)		Valeur limite nationale d'exposition professionnelle (période de référence de 15 minutes)		
			ppm	mg/ m3	ppm	mg/ m3	Remarques
Diéthylène glycol	203-872-2	111-46-6	23	100	-	-	-
2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol	203-906-6	111-77-3	10	50,1	-	-	Sk, IOELV

8.1.2 Limites d'exposition supplémentaire

Non disponible.

sous les conditions d'usage :

8.1.3 Valeurs DNEL/DMEL et PNEC :

Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Mesures d'ingénierie appropriées:

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que le port d'équipement de protection:

Protection yeux/visage:

Porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166). Une douche oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles.

Protection des mains:

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie I (réf. Directive

89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVC, néoprène, nitrile ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

Protection du corps:

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Protection des voies respiratoire:

En cas de dépassement de la valeur de seuil (si disponible) d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, utiliser un masque avec un filtre A ou universel, dont la classe (1, 2 ou 3) doit être choisie selon la concentration limite de l'utilisation (réf. norme EN 141). L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques comme indiqué ci-dessus, est nécessaire en l'absence de mesures techniques permettant de limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée. Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Dangers thermiques:

Porter des vêtements appropriés pour éviter la chaleur.

8.2.3 Contrôles d'exposition

de Eviter le rejet dans l'environnement.

l'environnement:

Conformément à la réglementation locale, aux règlements fédéraux et aux prescriptions légales.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Apparence:	Liquide
Couleur:	Ambre
Odeur:	Ether
Seuil de perception d'odeur:	Non disponible
pH:	7-11
Point/intervalle de fusion (°C) :	Non disponible
Point/intervalle d'ébullition (°C):	>245°C
Point de vaporisation (°C):	>100°C
Évaporativité:	Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non disponible

Température d'inflammation (°C):	Non disponible
Limites supérieures/inférieures	Non disponible
d'inflammation/d'explosion:	
Pression de vapeur (20°C):	Non disponible
Densité de vapeur:	Non disponible
Densité relative :	1,020-1,085 kg/l
Masse volumique (kg/m³) :	Non disponible
Solubilité dans l'eau (g/l):	Soluble
n-Octanol/Eau (log Po/w):	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	>300°C
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité, dynamique (mPa.s):	Non disponible
Propriétés explosives :	Non disponible
Propriétés d'oxydation :	Non disponible
Formule moléculaire :	Non disponible
Masse moléculaire :	Non disponible

9.2. Autres informations :

Liposolubilité (solvant- huile à préciser)	Non disponible
etc. :	
Tension de surface :	Non disponible
Dissociation constante dans l'eau (pKa):	Non disponible
Potentiel d'oxydo-réduction:	Non disponible
Gravité spécifique :	Non disponible
VOC (Directive 1999/13/CE) :	0,75 %
VOC (carbone volatile) :	0,37 %

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	La substance est stable dans des conditions de stockage et de manutention normales.
10.2 Stabilité chimique:	Stable à température ambiante dans des récipients fermés et dans des conditions de stockage et de manutention normale.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune réaction dangereuse prévisible dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Monobutyléther du triéthylène-glycol: réagit violemment en développant de la chaleur au contact de : métaux alcalins, acides forts, agents d'oxydation forts, oléum. Risque d'inflammation ou de développement de gaz inflammables au contact d'hypochlorite de calcium. Développe de l'hydrogène au contact de l'aluminium. Possibilité d'explosion avec l'air dû à la production de peroxydes.
10.4 Conditions à éviter:	Matières incompatibles.
10.5 Matières incompatibles:	Métaux alcalins, acides forts, agents d'oxydation forts, oléum.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	Lorsqu'il est chauffé jusqu'à sa décomposition, il émet des vapeurs et des fumées agressives et irritantes.

Section 11 Informations toxicologiques

Nom du produit: LIQUIDE DE FREINS DOT3
Version n°: 1.0 Date d'impression : 14-04-2014. Date de révision : 14-04-2014.

SDS EU
6 / 9

11.1 Toxicocinétique, métabolisme et distribution:

Données toxicologiques non humaines : Non disponible

11.2 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë :

2-éthyl-1-hexanol, fab. de, sous-produits de, résidus. distn.(CAS 68609-68-7)

DL50 (Orale, Rat) : >5 000 mg/kg

DL50 (Cutanée, Lapin) : >1 740 mg/kg

CL50 (Inhalation, Rat) : Non disponible

Glycol de diéthylène(CAS 111-46-6)

DL50 (Orale, Rat) : 12 565 mg/kg

DL50 (Cutanée, Lapin) : 11 890 mg/kg

CL50 (Inhalation, Rat) : Non disponible

Monobutyléther du triéthylène-glycol(CAS143-22-6)

DL50 (Orale, Rat) : 5 170 mg/kg

DL50 (Cutanée, Lapin) : 3 540 mg/kg

CL50 (Inhalation, Rat) : Non disponible

Éther monométhylque de glycol de diéthylène(CAS111-77-3)

DL50 (Orale, Rat) : 5 500 mg/kg

DL50 (Cutanée, Lapin) : Non disponible

CL50 (Inhalation, Rat) : Non disponible

Irritation/corrosion de la peau : Provoque une irritation cutanée.

Affection/irritation oculaire sévère: Pas classé

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la

peau :

Mutagénicité de cellule germinale : Pas classé

Cancérogénicité : Pas classé

Toxicité pour la reproduction : Pas classé

STOT- Exposition unique : Pas classé

STOT- Exposition répétée : Pas classé

Section 12 Informations écologiques

Toxicité : 2-éthyl-1-hexanol, fab. de, sous-produits de, résidus. distn.(CAS 68609-68-7)

Toxicité aiguë		Durée	Espèces	Méthode	Évaluation	Remarques
CL50	50 mg/l	96h	Poisson	OCDE 203	N/D	N/D
CE50	>38 mg/l	48h	Daphnie	OCDE 202	N/D	N/D
CE50	>34 mg/l	72h	Algues	OCDE 201	N/D	N/D

Glycol de diéthylène(CAS 111-46-6)

Toxicité aiguë		Durée	Espèces	Méthode	Évaluation	Remarques
CL50	>75 g/l	96h	Poisson	OCDE 203	N/D	N/D
CE50	N/D	48h	Daphnie	OCDE 202	N/D	N/D
CE50	N/D	72h	Algues	OCDE 201	N/D	N/D

Monobutyléther du triéthylène-glycol(CAS143-22-6)

Nom du produit: LIQUIDE DE FREINS DOT3

Version n°: 1.0 Date d'impression : 14-04-2014.

Date de révision : 14-04-2014.

SDS EU
7 / 9

Toxicité aiguë		Durée	Espèces	Méthode	Évaluation	Remarques
CL50	>2 200 mg/l	96h	Poisson	OCDE 203	N/D	N/D
CE50	>500 mg/l	48h	Daphnie	OCDE 202	N/D	N/D
CE50	62,5 mg/l	72h	Algues	OCDE 201	N/D	N/D

Persistence et dégradabilité:	2-éthyl-1-hexanol, fab. de, sous-produits de, résidus distn. : Rapidement biodégradable. Monobutyléther du triéthylène-glycol : Rapidement biodégradable. Monobutyléther du triéthylène-glycol : Coefficient de partage : n-octanol/eau. 0,51 mg/l
Potentiel de bioaccumulation:	mg/l
Mobilité dans le sol :	Non disponible.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.
Autres effets néfastes:	Non disponible.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:	Le matériau doit être éliminé par incinération dans un incinérateur chimique conformément aux spécifications nationales et régionales.
13.2 Produit / élimination des emballages :	En présence de résidus du produit dans le conteneur vide, toutes les précautions prescrites sur les étiquettes doivent être respectées. Retourner pour un réutilisation ou éliminer conformément aux réglementations nationales ou locales.

Section 14 Informations relatives au transport

	Transport terrestre (I'ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO/IATA)
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir section 2.2	Voir section 2.2	Voir section 2.2
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Nom du produit: LIQUIDE DE FREINS DOT3
Version n°: 1.0 Date d'impression : 14-04-2014. Date de révision : 14-04-2014.

SDS EU
8 / 9

Renseignements pertinents concernant l'autorisation: Pas applicable.
Renseignements pertinents concernant la restriction: Pas applicable.
Autres règlements de l'UE: Les restrictions relatives à l'embauche de personnes jeunes doivent être respectées. Seules les personnes techniquement qualifiées sont habilitées à utiliser le produit.
Autres règlements nationaux: Pas applicable
L'évaluation de la sécurité chimique a-t-elle été effectuée ? OUI ☐ NON ☒

Section 16 Autres informations

16.1 Indication de changements:

Version 1,0 Modifiée par le règlement UE N° 453/20 10

16.2 Phrases R pertinentes (numéro et texte intégral) :

R38 Irritant pour la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16.3 Instructions de formation :

Pas applicable.

16.4 Informations supplémentaires :

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée et est destinée uniquement pour ce produit.

16.5 Avis au lecteur :

Les employeurs devront utiliser ces informations uniquement en complément aux autres données qu'ils auront rassemblées. Il devront faire preuve d'un jugement indépendant en ce qui concerne l'aptitude de ces informations à garantir une utilisation correcte et à protéger la santé et la sécurité de leurs employés. Ces informations sont fournies sans aucune garantie et l'utilisateur est seul responsable de toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé.

Auteur: Hangzhou CIRS Co., Limited **Site Internet :** www.cirs-group.com **Tél. :** 0571-87206555 **E-mail :** info@cirs-group.com